



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Aymeric PÉPION, Maire.

### **Etaient présents**

SARRAIL Nadia, RENIMEL Isabelle, MARTINEZ Guillaume, LAPLACE Marylise, FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, RONNET Valérie, GALLIER François, ETIENNE Christelle, ROBERT Aurélie, MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy, BEAUFILS Laurence, FAUQUEMBERG Damien, ENGELRIC-BERRUET Denyse, MARECHAU Eloïse, ARMAND Joël.

### **Absents représentés :**

MARTINEZ Cécile représentée par LAPLACE Marylise, CANO Didier représenté par PÉPION Aymeric, HORNBERGER Caroline représentée par SARRAIL Nadia.

### **Absents :**

SIMON Jérémy.

**Secrétaire de séance :** ENGELRIC-BERRUET Denyse.

**Date de convocation :** 14 mai 2022.

M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux présents et représentés.

Le quorum requis est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

La séance est filmée et retranscrite en direct sur la page Facebook de la Commune.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022**

Mme HORNBERGER n'est pas mentionnée dans la liste des présents lors du conseil municipal il faut l'ajouter. Le compte rendu est approuvé par l'Assemblée.

M. le Maire informe qu'un seul point sera présenté lors de ce conseil municipal. Suite à une consultation auprès de fournisseurs d'internet et téléphonie et à l'approche de la période estivale où les délais d'installation peuvent s'allonger, l'Assemblée doit délibérer rapidement avant la fin juin pour permettre la mise en place du nouveau contrat avant la rentrée de septembre. Le prochain conseil municipal aura lieu le 4 juillet.

### **1. Contrat de téléphonie et internet pour l'ensemble du parc de la collectivité**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme LAPLACE.

Le contrat actuel avec la société Coriolis se termine en 2022 (fibre, internet, mobiles...). Un contrat de location de matériel est toujours en cours jusqu'en 2024. La fibre n'a été installée qu'au début 2020.

Coût annuel HT actuel de l'ensemble du contrat :

2019 = 15 215.84 € (pas de fibre) ;

2020 = 25 759.98 € (fibre en plus ainsi que 3 944 € de frais pour des suppressions de lignes non utilisées) ;

2021 = 22 003.18 €.

Bilan des 4 années de prestation : Peu satisfait du service rendu :

- Installation de la fibre un an après la signature du contrat ;
- Coût de la fibre très élevée ;
- Service clientèle médiocre.

Il était nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour une nouvelle offre sur 3 ans à compter de septembre 2022 :

- Téléphonie Mobile et fixe ;
- Internet fibre dans tous les bâtiments notamment les écoles pour l'utilisation des tableaux interactifs ;
- Achat ou location de Matériels (téléphones fixes et mobiles).

Mme LAPLACE présente les offres annuelles HT des cinq prestataires sollicités.

Suite à l'analyse des offres basée sur le coût, la cohérence entre l'offre et le besoin, la qualité de prise en charge, il est proposé de retenir l'offre de Prestige Téléphonie pour une installation prévue à la rentrée de septembre.

Cette offre permettra une économie annuelle d'environ 13 200 € soit environ 40 000 € sur 3 ans. Cette économie ne vient pas diminuer la prestation, le but étant d'avoir une meilleure qualité de service.

La commission Finances a été sollicitée pour avis le 13 juin et a émis un avis favorable.

M. le Maire ajoute que le contrat permettra l'installation de la fibre dans les bâtiments qui ne l'a pas encore, et l'installation de matériels neufs. La société propose aussi un logiciel de téléphonie permettant au service administratif d'utiliser leur ordinateur pour passer et recevoir des appels. C'est très intéressant pour le télétravail où les agents n'utiliseront plus leur portable personnel. De plus une ligne sera installée à l'interphone de l'entrée de la mairie qui ne fonctionnait plus depuis un certain temps. Cela sécurisera l'accessibilité à la Mairie.

Mme RONNET demande si l'installation de la fibre demandera des armoires supplémentaires ? M. le Maire répond que les armoires actuelles sont suffisantes.

M. MASSAMBA NKOSSOU demande si la commune a eu des dédommagements sur le fait que la fibre n'a pas été installée la première année. Il n'y a pas eu de dédommagement mais la commune n'a commencé à payer l'abonnement fibre qu'à partir du moment où elle a été installée.

Mme FOUCAULT demande combien de lignes téléphoniques cela représente. Il y a environ 20 lignes fixes et une douzaine de lignes mobiles.

Mme RENIMEL demande pourquoi le prestataire actuel a fait une proposition beaucoup moins importante pour le nouveau contrat que le contrat actuel. M. le Maire répond qu'en faisant marcher la concurrence les prix proposés sont moins élevés. Et pourquoi le prestataire retenu propose une offre significativement plus basse que les autres. M. le Maire répond que c'est une société qui a l'habitude de fonctionner avec des collectivités, ils sont rattachés à SFR qui est l'opérateur qui a installé la fibre sur le territoire. Ils sont installés sur l'Orléanais depuis longtemps. C'est aussi notamment le prestataire qui a été retenu par la commune de Neuville aux bois qui semble satisfait du service rendu.

M. GALLIER demande ce qu'il en est du contrat de location qui court jusqu'en 2024 ? Ce contrat sera repris et intégré dans le nouveau contrat.

M. MASSAMBA NKOSSOU demande s'il est prévu que les conseillers aient une ligne téléphonique. Aujourd'hui non mais à l'avenir si les coûts diminuaient cela pourrait être envisageable.

M. GALLIER demande s'il y a des lignes dans tous les bâtiments. Oui elles sont obligatoires dans tous les ERP (salle des fêtes, gymnase). Ils ne seront pas fibrés car pas le besoin. L'école élémentaire et la bibliothèque par exemple seront fibrés.

Mme BEAUFILS demande si le coût indiqué sera le même tout au long du contrat. Oui il n'y aura pas de surprise.

Mme RENIMEL demande s'il est possible d'ajouter des lignes pendant le contrat. Oui c'est possible, s'il y a des nouveaux besoins les tarifs sont déjà connus et sont correctes. Tous les tarifs sont connus à l'avance et c'est ce qui a fait la différence sur d'autres prestataires qui restaient plus flous.

L'Assemblée vote pour valider l'offre de Prestige Téléphonie.

Clôture de la séance à 18h50

ARMAND Joël

BEAUFILS Laurence

CAILLAULT Laurent

CANO Didier  
Absent représenté

ETIENNE Christelle

ENGELRIC BERRUET Denyse

FAUQUEMBERGUE  
Damien

FOUCAULT Jacqueline

GALLIER François

HORNBERGER Caroline  
Absente représentée

LAPLACE Marylise

MARTINEZ Cécile  
Absente représentée

MARECHAU Eloïse

MARTINEZ Guillaume

MASSAMBA MA NKOSSOU  
Freddy

PÉPION Aymeric

RENIMEL Isabelle

ROBERT Aurélia

RONNET Valérie

SARRAIL Nadia

SIMON Jérémy  
Absent